

Fondation collective Vita  
**Rapport de gestion 2005**

page 3	<b>Rapport du Président du conseil de fondation</b>
page 5	<b>Rapport du Président du comité de placement</b>
page 7	<b>Bilan</b>
page 8	<b>Compte d'exploitation</b>
page 10	<b>Annexe</b>
page 10	1 Bases et organisation
page 12	2 Membres actifs et rentiers
page 12	3 Nature de l'application du but
page 13	4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité
page 14	5 Risques actuariels / couverture de risques / degré de couverture
page 17	6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
page 21	7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
page 22	8 Demandes de l'autorité de surveillance
page 22	9 Autres informations relatives à la situation financière
page 22	10 Evénements postérieurs à la date du bilan
page 23	<b>Rapport de l'organe de contrôle</b>

## Une excellente maîtrise des défis

Pour son deuxième exercice, la Fondation collective Vita, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, a essentiellement continué à appliquer de manière conséquente le concept, innovant et moderne, de la séparation systématique des placements et de l'assurance de risque (décès, invalidité, vieillesse). A cet égard, le défi consistait en premier lieu à structurer, dans les affaires opérationnelles quotidiennes, les conséquences de cette importante dissociation aux plans de l'organisation et de la gestion. Et ce afin que les objectifs visés puissent être rapidement atteints dans l'intérêt des caisses de prévoyance affiliées et des quelque 26 000 assurés représentés.

Les nouveaux membres de l'organe de direction de la Fondation collective Vita nommés au cours de l'exercice écoulé peuvent porter un regard satisfait sur les objectifs et résultats réalisés en 2005 grâce notamment à une année boursière bénéfique. Cet exercice a en même temps révélé le potentiel de la nouvelle répartition des tâches entre le conseil de fondation paritaire, le comité de placement compétent et la Zurich en tant que partenaire professionnel de l'assurance. Alors que le conseil de fondation fixe les limites des placements (stratégie de placement) et surveille l'efficacité de toute l'organisation, le comité de placement est quant à lui responsable de l'allocation tactique des actifs à l'intérieur des marges tactiques prévues. Ce faisant, il exploite de manière optimale les possibilités d'une évolution dynamique du marché en respectant la capacité de risque. Enfin, chargée de la direction opérationnelle et de l'exécution de la prévoyance professionnelle, la Zurich d'une part veille au bon déroulement des affaires quotidiennes et, en tant que partenaire solide dans le domaine de l'assurance vie collective, assume d'autre part la couverture du risque.

Ainsi, un concept moderne fondé sur le partenariat a pu être établi pour les assurés. Grâce à une répartition des tâches bien coordonnée entre les différents intervenants dans le domaine de la prévoyance professionnelle, ce concept répond parfaitement aux besoins des assurés.

### Résultats principaux de l'exercice 2005

En résumé, la Fondation collective Vita a obtenu les résultats principaux suivants:

- **Objectifs de croissance réalisés:** la Fondation collective Vita a le vent en poupe et poursuit sa hausse en augmentant de 60% le total du bilan, respectivement la somme des placements. Le nombre d'assurés a plus que doublé en regard de l'année précédente et celui des employeurs affiliés presque quintuplé. Cette croissance est due essentiellement à la mise en œuvre systématique du changement de modèle (séparation placements et assurance de risque) par la Zurich. Fait réjouissant, près d'un tiers de la croissance est imputable à l'acquisition de nouveaux clients.
- **Bon résultat des placements et concept de placement éprouvé:** le résultat net des placements de 7,5% a permis une rémunération du capital d'épargne à raison de 3% et, parallèlement, la constitution obligatoire et adéquate de réserves de fluctuation de valeurs. En comparaison, le résultat réalisé par la Fondation collective Vita est le meilleur obtenu parmi les fondations collectives sur le marché et souligne la pertinence de la stratégie de placement adoptée. Or, même si la bonne année boursière a contribué pour une grande part à ce résultat réjouissant, celui-ci est également dû à l'exploitation des possibilités offerte par cette stratégie avant-gardiste et adaptée au risque en vue de dépasser le taux minimum de 2,5% fixé par la loi. Une telle rémunération n'aurait d'ailleurs sans doute pas été possible sans la prise en compte ciblée de risques minutieusement contrôlés par le comité de placement, entouré d'experts chevronnés, sous la direction de Thorsten Hens.
- **Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs et développement de la capacité de risque:** l'alimentation réjouissante de la réserve de fluctuation de valeurs à 60% du niveau cible consolide notablement le degré de couverture et, partant, la capacité de risque de la Fondation collective Vita. Le degré de couverture s'élève à 105,6%.

Outre ces résultats réjouissants au niveau quantitatif, qui proviennent des activités de base de la Fondation collective Vita, l'exercice a également connu une amélioration qualitative grâce au remaniement réussi de sa structure dirigeante, avec l'élection de nouveaux membres au conseil de fondation et au comité de placement.

### **Perspectives pour 2006**

La continuation projetée du changement de modèle dans la base de clients de même que l'acquisition de nouvelles affaires de la Zurich annoncent des perspectives de croissance prometteuses pour la Fondation collective Vita en 2006. Les bonnes prévisions conjoncturelles des experts économiques étayent notre appréciation optimiste de la performance réalisable. Le conseil de fondation a dès lors confiance qu'il inscrira un total du bilan de plus de CHF 3 mia. à la fin de l'exercice.

De plus, la Fondation collective Vita continuera d'exploiter le potentiel du concept de partenariat comprenant la séparation moderne et efficace entre placement de la fortune et assurance de risque. Ce faisant, l'attrait de la «prévoyance professionnelle» comme solution complète devra encore être accru pour les assurés en adaptant cette dernière à leurs besoins et à leurs intérêts.

La Fondation collective Vita est convaincue qu'elle pourra continuer à consolider sa position de leader parmi les fondations collectives.

Peter E. Naegeli  
Président du conseil de fondation

## Un exercice couronné de succès

### La Fondation collective Vita poursuit sa croissance

Pour sa deuxième année d'existence déjà, la Fondation collective Vita a enregistré des résultats respectables en termes de placements également. Début 2005, ses actifs s'élevaient à peu près à 1,3 milliard de francs, pour s'établir à 2,33 milliards en fin d'année, bondissant ainsi de 79%. Cet accroissement de la fortune s'explique, pour la majeure partie (71%), par le fait que toujours plus d'entreprises accordent leur confiance à la Fondation collective Vita. Compte tenu des risques courus, le résultat des placements (7,46%) est lui aussi réjouissant. Comme l'an dernier, la progression rapide de la fortune a engendré des difficultés dans l'allocation des actifs dans l'immobilier. La Fondation collective Vita ayant démarré avec un degré de couverture de 100%, le conseil de fondation a décidé de constituer étape par étape la réserve de fluctuation de valeurs, obligatoire selon la norme Swiss GAAP RPC 26. Sur le résultat atteint de 7,46%, 3% ont été crédités à l'avoire d'épargne, tandis que le solde du produit des placements a été affecté à la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs. Le degré de couverture est donc monté à 105,6%, une élévation qui a sensiblement amélioré la capacité de risque de la Fondation collective Vita.

### Performance de l'allocation des actifs 2005

L'allocation stratégique décidée début 2005 avec une part de 15% d'actions s'inscrivait dans un contexte de faible capacité de risque de la Fondation collective Vita. Se fondant sur les attentes optimistes concernant les marchés des actions, le comité de placement a toutefois relevé cette part d'un tiers au cours de l'année, si bien que 20% en moyenne de la fortune de la Fondation collective Vita était investie en actions en 2005. Appuyée par une évolution desdits marchés supérieure à nos attentes, cette décision tactique a considérablement contribué au succès de la Fondation collective Vita. Le tableau figurant en annexe présente l'allocation stratégique et tactique (SAA, soit «strategic asset allocation» et TAA «tactic asset allocation») de la Fondation collective Vita au début de l'année 2005. Il indique également la performance réalisée au cours de l'exercice écoulé par les différentes catégories de placement de la fondation. Globalement et calculées en francs suisses, les actions se sont appréciées de 20% (Etats-Unis) jusqu'à 57% (Japon). Avec 35%, la Suisse occupe une bonne place en milieu de classement. Nonobstant l'évolution très favorable des marchés des actions, les marchés obligataires n'ont connu aucune crise majeure. Les obligations ont atteint une performance de 3%, qui correspond au niveau prévu par le comité de placement au début de l'année. Si au cours de l'exercice écoulé, les hedge funds ont réalisé une performance équivalente à celle des obligations, leurs rendements mensuels ont été plus volatiles de par nature. A la faveur des décisions du comité de placement, dont celle de surpondérer de manière tactique les actions par rapport à la SAA, la performance obtenue a dépassé de 1,4 point de pourcentage celle de la SAA.

### Modification de l'allocation des actifs 2005

En 2005, le comité de placement a remodelé l'allocation des actifs par diverses mesures supplémentaires. Il a notamment intégré des placements en actions sur les marchés émergents et des placements dans les commodities (matières premières) sans pour autant relever la part d'actions ou de placements alternatifs. La forte croissance enregistrée a permis de mandater un second gérant pour les placements en hedge funds. Le comité prévoit en outre de diversifier encore davantage son allocation d'actifs en recourant aux emprunts convertibles. De plus, il étudie actuellement la capacité des titres adossés sur créances hypothécaires commerciales, d'une part, et du private equity, d'autre part, à fournir une contribution positive au résultat.

### Perspectives pour 2006

La Fondation collective Vita bénéficiera, en 2006 à nouveau, d'un important apport d'argent frais qui sera investi proportionnellement à la TAA. La recherche rapide d'objets immobiliers adéquats restera donc un défi de taille pour l'exercice à venir. Selon les estimations du comité de placement, les marchés des actions frisent certes leurs maxima historiques. Il n'en demeure pas moins que l'évolution des gains reste largement plus favorable qu'avant l'effondrement des marchés entre 2000 et 2003. C'est pourquoi nous maintenons notre surpondération des actions par rapport à la SAA. La Fondation collective Vita ayant consolidé sa capacité de risque, le maintien d'une part d'actions plus élevée ne constitue pas un risque exceptionnel. Le comité de placement estime que les marchés obligataires ne plongeront pas, étant donné que les taux ne devraient pas augmenter davantage que ce que le marché anticipe déjà dans sa structure des rendements.

Thorsten Hens  
Président du comité de placement

	SAA Janv. 05	SAA Janv. 06	TAA Janv. 05	TAA Janv. 06	Performance 2005
<b>Actions Suisse</b>	<b>7,5%</b>	<b>6,5%</b>	<b>10,0%</b>	<b>8,5%</b>	<b>46,31%</b>
Actions Europe	3,0%	3,0%	4,0%	5,2%	23,59%
Actions USA	3,0%	3,0%	4,0%	3,2%	19,60%
Actions Japon	1,5%	1,0%	2,0%	2,2%	63,59%
Actions Emerging Markets	0,0%	1,5%	0,0%	1,8%	7,49%
<b>Actions étranger</b>	<b>7,5%</b>	<b>8,5%</b>	<b>10,0%</b>	<b>12,4%</b>	<b>25,25%</b>
<b>Total actions</b>	<b>15,0%</b>	<b>15,0%</b>	<b>20,0%</b>	<b>20,9%</b>	<b>32,81%</b>
Obligations Suisse	39,0%	30,0%	37,0%	39,3%	2,35%
Obligations CHF étranger	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	1,46%
<b>Obligations CHF</b>	<b>44,0%</b>	<b>44,0%</b>	<b>42,0%</b>	<b>44,3%</b>	<b>2,25%</b>
<b>Obligations Crédit 100</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>0,60%</b>
<b>Total obligations</b>	<b>54,0%</b>	<b>54,0%</b>	<b>47,0%</b>	<b>52,3%</b>	<b>1,99%</b>
<b>Immobilier – Habitat Suisse</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>12,0%</b>	<b>7,1%</b>	<b>5,65%</b>
Hedge Funds CHF	10,0%	8,7%	10,0%	7,8%	1,55%
Commodities	0,0%	1,3%	0,0%	1,1%	1,13%
<b>Placements alternatifs</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>8,9%</b>	<b>1,50%</b>
<b>Hypothèques</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>9,8%</b>	<b>2,50%</b>
<b>Cash et divers</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,68%</b>
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>7,46%</b>

**Bilan**

<b>Actif</b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
	CHF	CHF
<b>Placements</b>	<b>2 348 624 568.59</b>	<b>1 420 156 422.90</b>
Liquidités	97 672 544.48	142 309 007.38
Autres avoirs en compte courant	1 449 195.70	5 233 059.50
Comptes courants de l'employeur	18 800 455.46	7 157 090.07
Autres créances	2 323 484.65	102 238.95
Placements collectifs – obligations	1 142 363 975.00	604 556 066.00
Placements collectifs – actions	485 286 578.00	260 387 372.00
Placements collectifs – immobilier	162 040 672.00	139 878 189.00
Placements collectifs – hedge funds	194 986 035.00	-
Placements alternatifs	25 330 200.00	125 211 124.00
Placements hypothécaires	218 371 428.30	135 322 276.00
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>4 125 157.90</b>	<b>61 103 911.02</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 352 749 726.49</b>	<b>1 481 260 333.92</b>
<b>Passif</b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
	CHF	CHF
<b>Dettes</b>	<b>37 331 532.55</b>	<b>20 059 770.90</b>
Prestations de libre passage	37 169 726.70	19 639 091.85
Autres dettes	161 805.85	420 679.05
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>66 648 259.25</b>	<b>200 593 658.36</b>
<b>Réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>27 777 044.04</b>	<b>18 650 713.94</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>2 103 748 134.70</b>	<b>1 233 892 718.09</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	2 047 501 908.58	1 199 996 661.71
Mesures spéciales des caisses de prévoyance	34 077 301.22	18 617 330.27
Fonds libres des caisses de prévoyance	22 168 924.90	15 278 726.11
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>117 194 755.95</b>	<b>8 013 472.63</b>
<b>Capital de la fondation et fonds libres</b>	<b>50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>
Capital de la fondation	50 000.00	50 000.00
Excédent des produits	0.00	0.00
<b>Total du passif</b>	<b>2 352 749 726.49</b>	<b>1 481 260 333.92</b>

## Compte d'exploitation

	1.1. – 31.12.2005	17.9.2003 – 31.12.2004
	CHF	CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>1 058 392 211.79</b>	<b>1 296 057 619.94</b>
Contributions d'épargne	148 548 550.05	84 806 473.10
Contributions de risque	54 481 753.45	29 032 824.00
Contributions destinées au supplément dû au renchérissement	1 903 185.20	998 630.65
Contributions au fonds de garantie	1 177 368.75	622 666.80
Contributions destinées aux frais administratifs	19 616 327.15	8 798 671.45
Contributions destinées au rachat de rentes de vieillesse	6 938 211.55	3 402 668.60
Primes uniques et rachats	795 494 063.85	1 147 000 453.60
Apports dans les fonds libres des caisses de prévoyance	6 567 159.89	-
Apports dans les mesures spéciales des caisses de prévoyance	14 941 301.50	-
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	8 724 290.40	21 395 231.74
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>195 011 345.65</b>	<b>94 997 770.70</b>
Apports de libre passage	194 558 689.30	94 756 744.90
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement	452 656.35	241 025.80
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>1 253 403 557.44</b>	<b>1 391 055 390.64</b>
<b>Prestations réglementaires et versements anticipés</b>	<b>-54 361 097.71</b>	<b>-28 437 386.45</b>
Rentes de vieillesse et de survivants	-9 792 085.29	-583 921.95
Rentes d'invalidité	-6 168 667.45	-387 686.55
Prestations en capital à la retraite	-28 940 639.90	-21 726 649.25
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-9 459 705.07	-5 739 128.70
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-296 203 353.40</b>	<b>-116 851 821.15</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-273 097 368.15	-102 478 554.85
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-21 528 920.05	-14 373 266.30
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat	-1 577 065.20	-
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-350 564 451.11</b>	<b>-145 289 207.60</b>
Report:	902 839 106.33	1 245 766 183.04

	<b>1.1. – 31.12.2005</b>	<b>17.9.2003 – 31.12.2004</b>
	CHF	CHF
Report:	902 839 106.33	1 245 766 183.04
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves contributions employeur</b>	<b>-878 579 707.01</b>	<b>-1 221 940 274.80</b>
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-790 346 621.87	-1 174 190 776.71
Constitution de mesures spéciales des caisses de prévoyance	-14 941 301.50	-
Constitution de fonds libres des caisses de prévoyance	-6 567 159.89	-
Constitution de réserves de contributions de l'employeur	-8 724 290.40	-21 395 231.74
Rémunération du capital d'épargne	-57 158 625.00	-25 806 578.95
Rémunération mesures spéciales, fonds libres, réserves de contributions de l'employeur	-841 708.35	-547 687.40
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>29 389 160.33</b>	<b>8 218 066.46</b>
Prestations sous forme de rentes	15 960 752.74	971 608.50
Prestations d'assurance en capital	2 741 760.99	2 596 659.66
Prestations d'assurance libération du paiement des primes	9 109 581.40	4 649 798.30
Prestations d'invalidité	1 577 065.20	-
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-108 811 835.20</b>	<b>-57 442 300.75</b>
Primes d'assurances	-76 001 265.80	-38 830 126.10
Apports uniques aux assurances	-31 547 049.65	-17 862 191.45
Cotisations au fonds de garantie	-1 263 519.75	-749 983.20
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>	<b>-55 163 275.55</b>	<b>-25 398 326.05</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>165 120 951.45</b>	<b>34 067 667.89</b>
Intérêts	5 341 322.26	6 016 332.43
Intérêts sur la réserve de contributions de l'employeur	-402 040.20	-257 389.90
Résultat des placements collectifs – obligations	24 277 929.70	19 360 914.60
Résultat des placements collectifs – actions	120 733 215.90	4 813 367.75
Résultat des placements collectifs – immobilier	8 663 043.40	2 210 506.10
Résultat des placements alternatifs	3 586 812.05	-94 435.25
Intérêts hypothécaires	3 387 548.39	2 332 153.91
Frais d'administration des placements	-46 323.10	-95 143.55
Frais d'administration des placements hypothèques	-420 556.95	-218 638.20
<b>Autres produits</b>	<b>27 702.20</b>	<b>13 277.25</b>
Produits de prestations fournies	27 702.20	13 277.25
<b>Frais d'administration</b>	<b>-804 094.78</b>	<b>-669 146.46</b>
Frais d'administration	-804 094.78	-669 146.46
<b>Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>109 181 283.32</b>	<b>8 013 472.63</b>
<b>Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-109 181 283.32</b>	<b>-8 013 472.63</b>
<b>Excédent des produits</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## 1 Bases et organisation

Forme juridique	Fondation au sens des art. 80 ss CC
Constitution de la fondation	13 juin 2003
Première inscription au registre du commerce	17 septembre 2003
Acte de fondation (dernière adaptation)	25 janvier 2005
Règlement de prévoyance	Novembre 2005
Système de primauté	Primauté des cotisations
Enregistrement	OFAS no C1.0116
Fonds de garantie	Oui

### 1.1 But

La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des salariés et des employeurs en cas d'invalidité, de vieillesse et en faveur de leurs survivants en cas de décès. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la LPP et de ses dispositions d'application. La fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations de soutien dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Le conseil de fondation désigne les personnes habilitées à signer sous la réserve, toutefois, que seule la signature collective à deux est autorisée.

## 1.2 Organes de gestion et autres fonctions

Conseil de fondation (organe suprême)	jusqu'au 19 juin 2005	<b>Walter Ackermann</b> (Président) <b>Beat Bär</b> <b>Hans-Jürg Bernet</b> <b>Fridolin Bosshard</b> <b>Thorsten Hens</b> <b>Lukas Weber</b>
	à partir du 20 juin 2005	<b>Peter E. Naegeli</b> (Président; représentant des employeurs) <b>Laurence Bacqué</b> (représentante des employeurs) <b>Pascal Forster</b> (représentant des employeurs) <b>Kurt Hauser</b> (représentant des salariés) <b>Adriano Imfeld</b> (représentant des employeurs) <b>Udo Kaiser</b> (représentant des salariés) <b>Marco Keller</b> (représentant des salariés) <b>Beatrice Mürset</b> (représentante des employeurs) <b>Rosmarie Schneider</b> (représentante des salariés) <b>Urs Schwegler</b> (représentant des salariés)
Comité du conseil de fondation	à partir du 20 juin 2005	<b>Peter E. Naegeli</b> (Président) <b>Adriano Imfeld</b> <b>Rosmarie Schneider</b>
Secrétaire du conseil de fondation		<b>Monica Schiesser Aeberhard</b>
Comité de placement		<b>Thorsten Hens</b> (Président) <b>Pascal Forster</b> (à partir du 20 juin 2005) <b>Hansjörg Germann</b> <b>Lukas Weber</b>
Direction		<b>Beat Kaufmann</b> (administrateur) <b>Stefan Th. Meier</b> (assistant de direction)
Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle		<b>Willi Thurnherr</b> , <b>Mercer Human Resource Consulting S.A., Zurich</b>
Organe de contrôle		<b>PricewaterhouseCoopers AG, Zurich</b>
Comptabilité/gestion		<b>«Zurich» Compagnie d'Assurances, Zurich</b>
Surveillance		<b>Office fédéral des assurances sociales, Berne</b>

## 1.3 Employeurs affiliés

	31.12.2005	31.12.2004
Nombre d'employeurs affiliés	2786	507

## 2 Membres actifs et rentiers

	31.12.2005	31.12.2004
Assurés actifs	26 138	12 751
Rentes de vieillesse	670	535
Rentes pour enfants de retraités	5	1
Rentes de conjoint	143	120
Rentes d'orphelins	48	37
Rente temporaire en cas de décès	1	1
Rentes d'invalidité	658	372
Rentes pour enfants d'invalides	158	65

## 3 Nature de l'application du but

La fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'affilient à la fondation par un contrat d'adhésion. C'est sur la base de ce dernier que la caisse de prévoyance est instituée.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des prestations de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

Les charges de la prévoyance sont en principe financées par les salariés et l'employeur, ce dernier assumant au minimum 50% des frais. Les contributions destinées au rachat de rentes de vieillesse sont exclusivement financées par l'employeur.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspond aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2005.

Liquidités	Valeur nominale
Créances et prêts	Valeur nominale ./. provisions pour dépréciations
Placements collectifs	Valeur boursière
Placements alternatifs	Valeur boursière
Placements hypothécaires	Valeur nominale
Comptes de régularisation actifs et passifs	Valeur nominale
Conversions de monnaies étrangères	aux cours du jour

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes d'évaluation n'ont pas été modifiés par rapport à l'année précédente. Pour en améliorer la présentation, certaines positions du bilan et du compte d'exploitation ont été renommées ou complétées.

### 4.4 Explications relatives à la première application de la Swiss GAAP RPC 26

Les dispositions de la Swiss GAAP RPC 26 ont déjà été appliquées dans une large mesure l'année précédente.

## 5 Risques actuariels / couverture de risques / degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture de risques / réassurance

La fondation a conclu avec la «Zurich» Compagnie d'Assurances sur la Vie un contrat d'assurance vie collective afin de couvrir les risques techniques de décès et d'invalidité ainsi que le rachat des prestations de vieillesse. La fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Une différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance doit être assumée par la fondation. Le financement de cette différence est assuré par une contribution destinée au rachat des rentes de vieillesse (système de la répartition de la valeur des rentes).

### 5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes résultant du contrat d'assurance-vie collective conclu avec la «Zurich» Compagnie d'Assurances sur la Vie ne sont pas portées au bilan. Elles se répartissent comme suit:

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	CHF	CHF
<b>Réserve mathématique relative aux bénéficiaires de rentes</b>	<b>252 328 296</b>	<b>164 293 362</b>
Rentes de vieillesse	108 262 251	83 815 996
Rentes pour enfants de retraités	62 745	25 915
Rentes d'invalidité	64 075 522	33 199 228
Rentes pour enfants d'invalides	1 511 302	703 832
Rentes d'orphelins	821 670	772 925
Rentes de conjoint	22 047 931	18 528 735
Rente temporaire en cas de décès	11 738	17 311
Libération du paiement des primes	55 535 137	27 229 421

**5.3 Développement et rémunération du capital d'épargne**

	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
	CHF	CHF
<b>Rémunération du capital d'épargne obligatoire</b>	<b>3,00%</b>	<b>2,25%</b>
<b>Rémunération du capital d'épargne surobligatoire</b>	<b>3,00%</b>	<b>2,00%</b>
<b>Capital d'épargne au début de l'année</b>	<b>1 199 996 662</b>	<b>0</b>
<b>Constitution du capital d'épargne</b>	<b>29 360 478</b>	<b>36 454 810</b>
Contributions d'épargne	148 548 550	84 806 473
Contributions d'épargne AI	9 109 581	4 649 798
Sommes de rachat	32 393 419	9 040 779
Apports provenant de mesures spéciales	2 114 500	223 708
Prestations d'entrée PLP	194 558 689	94 756 745
Prestations de sortie PLP	-273 097 368	-102 478 555
Différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP	135 522	5 549
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-21 528 920	-14 373 266
Remboursement des versements anticipés	452 656	241 026
Prestations en capital au décès	-9 459 705	-5 739 129
Prestations de la compagnie d'assurances	2 741 761	2 596 660
Prestations en capital à la retraite	-28 940 640	-21 726 649
Rachat de rentes de prestations vieillesse, pour survivants et d'invalidité	-31 547 050	-17 862 191
Différence du rachat de rentes	3 879 481	2 313 863
<b>Reprises du portefeuille d'assureurs antérieurs</b>	<b>760 986 144</b>	<b>1 137 735 967</b>
<b>Rémunération du capital d'épargne</b>	<b>57 158 625</b>	<b>25 805 885</b>
<b>Capital d'épargne à la fin de l'année</b>	<b>2 047 501 909</b>	<b>1 199 996 662</b>
dont avoirs de vieillesse selon la LPP	1 150 815 095	665 138 903

**5.4 Développement et rémunération des mesures spéciales des caisses de prévoyance**

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	CHF	CHF
<b>Rémunération des mesures spéciales</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>
<b>à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005</b>	<b>1,50%</b>	
<b>Mesures spéciales au 31 décembre</b>	<b>34 077 301</b>	<b>18 617 330</b>
Mesures spéciales année précédente	18 617 330	0
Apports dans les mesures spéciales	-	20 164 253
– provenant des reprises de contrats	20 181 607	-
– provenant des contributions (corrections de l'année précédente)	768	-
Prélèvement sur les mesures spéciales	-	-1 854 332
– pour des sorties de contrats	-3 127 289	-
– pour l'amélioration des prestations de prévoyance	-2 114 500	-
Corrections de la différence	716	-
Rémunération des mesures spéciales	518 669	307 409

**5.5 Développement et rémunération des fonds libres des caisses de pension**

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	CHF	CHF
<b>Rémunération des fonds libres</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>
<b>à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005</b>	<b>1,50%</b>	
<b>Fonds libres au 31 décembre</b>	<b>22 168 925</b>	<b>15 278 726</b>
Fonds libres année précédente	15 278 726	0
Apports dans les fonds libres	-	16 083 361
– provenant des reprises de contrats	6 868 815	-
– par les employeurs	4 314 432	-
Prélèvement sur les fonds libres	-	-1 044 914
– provenant des sorties de contrats	-1 133 822	-
– par les employeurs	-3 481 781	-
Corrections de la différence	-484	-
Rémunération des fonds libres	323 039	240 279

**5.6 Résultat de l'expertise actuarielle du 28 avril 2006**

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle atteste, dans son avis du 28 avril 2006, que la Fondation collective Vita est en mesure, compte tenu du bilan technique établi au 31 décembre 2005, de répondre à ses obligations réglementaires.

Les détails du bilan technique arrêté au 31 décembre 2005 peuvent être consultés auprès de la direction.

### 5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 al. 2 OPP 2

D'une manière générale, un découvert existe lorsque, à la date de référence du bilan, le capital de prévoyance actuariellement nécessaire selon les calculs n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

	31.12.2005	31.12.2004
	CHF	CHF
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>2 220 992 890</b>	<b>1 241 956 191</b>
Fortune brute (total de l'actif)	2 352 749 726	1 481 260 334
./. Dettes	-37 331 533	-20 059 771
./. Comptes de régularisation passifs	-66 648 259	-200 593 658
./. Réserves de contributions de l'employeur	-27 777 044	-18 650 714
<b>Capital de prévoyance actuariel</b>	<b>2 103 748 135</b>	<b>1 233 892 718</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44 al. 2 OPP 2</b>	<b>105,6%</b>	<b>100,7%</b>

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction, le conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé l'organisation de la gestion de fortune et les compétences des services mandatés dans les directives et règlements suivants:

- Directives de placement (novembre 2005)
- Règlement d'organisation du comité de placement (novembre 2005)

Le conseil de fondation définit la stratégie de placement et, pour ce faire, est soutenu dans ses activités par le comité de placement à titre consultatif. Le conseil de fondation a délégué à l'administrateur et au comité de placement la mise en oeuvre de la stratégie de placement ainsi que la surveillance des placements.

### Mandats, gérants de fortune, banque dépositaire

Placements collectifs	«Zurich» fondation de placement
GSCI Commodities Index Certificate	Goldman Sachs International, Londres
Hypothèques	«Zurich» Compagnie d'Assurances
Conseil en placement	Institut de recherche empirique en économie de l'Université de Zurich
Banque dépositaire	Rüd, Blass & Cie SA, Zurich

## 6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 59 OPP 2

La possibilité d'investir dans des placements alternatifs est prévue dans les directives de placement de la Fondation collective Vita. Le conseil de fondation a fait usage de cette possibilité au cours de l'exercice écoulé et a investi, en maintenant la quote-part maximale pour placements alternatifs à 10% dans des commodities. L'adaptation de la stratégie se fonde sur une étude de l'Institut de recherche empirique en économie de l'Université de Zurich qui mentionne que, grâce à un investissement dans des commodities, les risques inhérents à la stratégie de placement globale peuvent être diminués.

Au vu de l'appréciation du total des actifs et des passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et du développement attendu de l'effectif des assurés d'après les connaissances actuelles, le conseil de fondation est convaincu de pouvoir garantir la réalisation du but de prévoyance.

## 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

**31.12.2005**

CHF

### Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible

Valeur cible en % du total du bilan	8,0%
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible en CHF	188 219 978

### Réserve de fluctuation de valeurs – effective

**117 194 756**

Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	8 013 473
Apport dans la réserve de fluctuation de valeurs en cours d'année	109 181 283

### Différence réserve de fluctuation de valeurs par rapport à la valeur cible

**71 025 222**

La méthode de calcul de la valeur cible afférente à la réserve de fluctuation de valeurs est définie dans les directives de placement. Elle se fonde sur des considérations économique-financières et tient compte de la situation et des attentes actuelles.

La valeur cible fixée par le conseil de fondation en collaboration avec l'Institut de recherche empirique en économie de l'Université de Zurich est de 8%. Ce faisant, la réalisation de l'objectif de rendement visé (4%) a une probabilité de réussite de 99%.

L'objectif du conseil de fondation est de combler par de futurs apports, en fonction du résultat des placements, la réserve de fluctuation de valeurs jusqu'à la valeur cible, et de continuer à développer la capacité de risque.

**6.4 Présentation des placements par catégories de placement**

	31.12.2005	en %	Stratégie	Marges tactiques		Limite
				Minimum	Maximum	OPP 2
	CHF					
<b>Liquidités</b>	<b>97 672 544</b>					
Comptes courants bancaires, Poste	97 672 544	4,2%	1,0%	0,0%	3,0%	100%
<b>Placements collectifs – obligations</b>	<b>1 142 363 975</b>					
Obligations CHF	856 065 507	36,8%	39,0%	34,0%	44,0%	100%
Obligations CHF Etranger	110 675 450	4,8%	5,0%	2,5%	7,5%	30%
Obligations Crédit 100	175 623 018	7,5%	10,0%	5,0%	15,0%	20%
<b>Placements collectifs – actions</b>	<b>485 286 578</b>					
Actions Suisse	193 707 305	8,3%	6,5%	5,0%	12,5%	30%
Actions Etranger	291 579 273	12,5%	8,5%	5,0%	12,5%	25%
<b>Placements collectifs – immobilier</b>	<b>162 040 672</b>					
Immobiliers – Habitat Suisse	162 040 672	7,0%	10,0%	5,0%	15,0%	50%
<b>Placements collectifs – hedge funds</b>	<b>194 986 035</b>					
Hedge Funds CHF	194 986 035	8,4%	8,7%	4,0%	10,0%	*
<b>Placements directs</b>	<b>243 701 628</b>					
Commodities Index Certificate	25 330 200	1,1%	1,3%	1,0%	1,5%	*
Hypothèques	218 371 428	9,4%	10,0%	5,0%	15,0%	75%
<b>Total des placements</b>	<b>2 326 051 432</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>			
<b>Actifs opérationnels</b>						
Autres avoirs en compte courant	1 449 196					
Avoir de contributions de l'employeur	18 800 455					
Autres avoirs	2 323 485					
Comptes de régularisation actifs	4 125 158					
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 352 749 726</b>					
<b>Limites globales selon l'OPP 2</b>						
Valeurs réelles (art. 55 let. b)	672 657 450	28,9%				70%
Actifs y c. placements alternatifs (art. 55 let. c)	510 616 778	22,0%				50%
Débiteurs étrangers (art. 55 let. d)	286 298 468	12,3%				30%
Monnaies étrangères (art. 55 let. e)	291 579 273	12,5%				30%

\* Art. 59 OPP 2

La liquidité augmentée au 31 décembre 2005 est essentiellement due aux versements anticipés de cotisations de prévoyance pour l'année suivante ainsi qu'aux rachats.

**6.5 Instruments financiers dérivés en cours**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été procédé à aucun placement dans des instruments financiers dérivés au sens de l'art. 56a OPP 2.

**6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending**

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

**6.7 Explications du résultat net des placements**

	31.12.2005	31.12.2004
	CHF	CHF
<b>Intérêts</b>	<b>4 939 282</b>	<b>5 758 943</b>
Intérêts sur comptes bancaires	790 775	240 872
Intérêts sur avoirs des clients	3 106 110	1 712 316
Intérêts reprises de contrats	2 748 023	4 492 740
Intérêts moratoires et autres intérêts passifs	-1 303 586	-429 595
Rémunération des réserves de contributions de l'employeur	-402 040	-257 390
<b>Placements collectifs – obligations</b>	<b>24 277 930</b>	<b>19 360 914</b>
Obligations CHF	21 244 880	16 018 477
Obligations CHF Etranger	1 793 214	1 235 028
Obligations Crédit 100	1 239 836	2 107 409
<b>Placements collectifs – actions</b>	<b>120 733 216</b>	<b>4 813 368</b>
Actions Suisse	61 728 968	3 498 171
Actions Etranger	59 004 248	1 315 197
<b>Placements collectifs – immobilier</b>	<b>8 663 043</b>	<b>2 210 506</b>
Immobiliers – Habitat Suisse	8 663 043	2 210 506
<b>Placements collectifs – hedge funds</b>	<b>3 304 612</b>	-
Hedge Funds CHF	3 304 612	-
<b>Placements directs</b>	<b>3 669 748</b>	<b>2 237 719</b>
Placements alternatifs (commodities / hedge funds)	282 200	-94 435
Hypothèques	3 387 548	2 332 154
<b>Courtages, commissions, frais de gestion de la fortune</b>	<b>-466 880</b>	<b>-313 782</b>
Frais bancaires, ticket fee	-46 323	-95 144
Gestion de fortune hypothèques	-420 557	-218 638
<b>Résultat net des placements</b>	<b>165 120 951</b>	<b>34 067 668</b>
<b>Performance net (MWR*)</b>	<b>7,46%</b>	<b>2,52%</b>

\* Money Weighted Rate of Return; performance d'un portefeuille avec prise en compte des entrées et sorties de capitaux au cours de la période d'évaluation

Les frais de gestion de la fortune afférents aux placements collectifs sont imputés par le prestataire directement aux différents groupes de placement. Les commissions de gestion débitées au total en 2005 s'élèvent à CHF 5,29 mio.

**6.8 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur**

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	CHF	CHF
<b>Rémunération des comptes courants de l'employeur</b>	<b>4,00%</b>	<b>4,00%</b>
<b>Comptes courants de l'employeur selon le bilan au 31.12.</b>	<b>18 800 455</b>	<b>7 157 090</b>
Compte courant de l'employeur (brut)	19 051 641	7 399 234
./. ducroire	251 186	242 144
	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	CHF	CHF
<b>Rémunération des réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>
<b>à partir du 1<sup>er</sup> avril 2005</b>	<b>1,50%</b>	
<b>Réserves de contributions de l'employeur au 31.12.</b>	<b>27 777 044</b>	<b>18 650 713</b>
Réserves de contributions de l'employeur année précédente	18 650 713	0
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	-	21 395 232
– provenant des reprises de contrats	6 037 781	-
– par les employeurs	9 398 532	-
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur	-	-3 001 908
– provenant des sorties de contrats	-1 999 790	-
– par les employeurs	-4 711 737	-
Corrections de la différence	-495	-
Rémunération des réserves de contributions de l'employeur	402 040	257 390

**7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et au compte d'exploitation****7.1 Répartition des contributions d'épargne, de risque et autres en contributions des employeurs et contributions des salariés**

Pour des raisons techniques liées au système, la répartition en contributions de l'employeur et contributions des salariés ne peut pas être réalisée dans le compte d'exploitation. La répartition approximative de toutes les contributions est mentionnée ci-après à des fins d'information:

		<b>2005</b>
		CHF
<b>Contributions d'épargne</b>		<b>148 548 550</b>
Contributions d'épargne des salariés	46,0%	68 332 333
Contributions d'épargne de l'employeur	54,0%	80 216 217
<b>Contributions de risque et autres contributions</b>		<b>84 116 846</b>
Contributions de risque et autres contributions des salariés	36,2%	30 450 298
Contributions de risque et autres contributions de l'employeur	63,8%	53 666 548
<b>Contributions globales</b>		<b>232 665 396</b>
Contributions globales des salariés	42,5%	98 782 631
Contributions globales de l'employeur	57,5%	133 882 765

## 7.2 Prestations réglementaires

En rapport avec les reprises de contrats d'entreprises nouvellement affiliées, les retraités (rentes de vieillesse, pour survivants et d'invalidité) n'ont en partie été transférés à la Fondation collective Vita que dans le courant de l'année. Jusqu'à leur transfert à la Fondation collective Vita, les rentes ont été versées par les anciennes institutions de prévoyance. Les rentes comptabilisées dans le compte d'exploitation n'incluent dès lors que les prestations versées par la Fondation collective Vita.

En se basant sur les rentes versées, les contributions au fonds de garantie sont décomptées par l'institution de prévoyance respective en accord avec l'ancienne institution de prévoyance.

## 7.3 Financement des coûts liés aux risques et des autres coûts

	31.12.2005	31.12.2004
	CHF	CHF
<b>Contributions destinées aux coûts liés aux risques et aux frais administratifs</b>	<b>84 116 846</b>	<b>42 855 462</b>
<b>Coûts liés aux risques et aux frais administratifs</b>	<b>-81 948 362</b>	<b>-42 563 118</b>
Primes d'assurances	-76 001 266	-38 830 126
Cotisations au fonds de garantie	-1 263 520	-749 983
Charges supplémentaires pour le rachat de rentes de vieillesse	-3 879 481	-2 313 863
Frais administratifs	-804 095	-669 146
<b>Surfinancement</b>	<b>2 168 484</b>	<b>292 344</b>

Le surfinancement est affecté à l'augmentation de la réserve de fluctuation de valeurs.

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Dans le résultat de sa vérification portant sur le rapport 2004 du 18 novembre 2005, l'Office fédéral des assurances sociales confirme un rapport dénué de remarques.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### Recours contre la Fondation collective Vita du 2 février 2004

Par lettre du 18 mai 2005, les syndicats FTMH et SIB ont retiré leur recours du 2 février 2004 auprès de la Commission fédérale de recours en matière de prévoyance professionnelle. Le recours fait valoir en premier lieu que la Fondation collective Vita, en tant qu'institution de prévoyance partiellement autonome, aurait également dû être subordonnée à la surveillance de l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) et que l'acte de fondation a été approuvé à tort, car le conseil de fondation n'est pas composé de façon paritaire.

La décision de classement correspondante de la Commission fédérale de recours n'a pas encore été rendue.

## 10 Événements postérieurs à la date du bilan

Une dilution du degré de couverture est possible suite à la forte croissance au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de la Fondation collective Vita

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Fondation collective Vita pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

R. Sauter                      C. Cavelti

Zurich, le 3 mai 2006

**Fondation collective Vita**

Thurgauerstrasse 80  
Casa Postale  
8085 Zurich

Téléphone 044 628 28 28

[www.vitafondation.ch](http://www.vitafondation.ch)